

SIVU SCOLAIRE
CHARLY-ORADOUR/CHIEULLES
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SIVU SCOLAIRE
CHARLY-ORADOUR/CHIEULLES**

**Du
19 JUIN 2017
A 18H00
En Mairie de Charly-Oradour**

Sous la Présidence de Fanny FREYTHER

Etaient présents :

Titulaires : FREYTHER Fanny, SEVESTRE Nicole, FLECKENSTEIN Virgile,
GOEURIOT Myriam.

Absents excusés : BOHRER-JAUZE Edith, BICARD Patrick

Procuration : BICARD Patrick à FREYTHER Fanny.

Un scrutin a désigné secrétaire de séance :

Nicole SEVESTRE

Membres en exercice : 06

Membres présents : 04

Nombre de voix : 05

Date de la convocation : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06//2017

Point n°01 :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 10 AVRIL 2017

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 10/04/2017.

Point n°02 :

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Madame Valérie SCHMITT a été acceptée sur le poste supplémentaire en maternelle.

Les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire :

Petite section : 17

Moyenne section : 11

Grande section : 14

Il y aura une ATSEM par classe avec un roulement dans la journée.

CP : 16

CE1-CE2 : 8 CE1 14 CE2

CM1-CM2 : 2 CM1 13 CM2

Organisation rentrée en école maternelle :

La salle de motricité deviendra salle de classe. Le coin lecture sera transformé en salle de motricité.

Des achats de mobilier seront réalisés chez IKEA .

Des meubles à l'école maternelle devront être enlevés. Les agents communaux s'en chargeront et il sera demandé à l'avance aux professeurs des écoles de mettre un post-it pour leur destination.

Le tableau en stock sera posé à l'école maternelle. L'agent communal pense que c'est réalisable. Pas besoin d'attaches spécifiques.

Les nouveaux horaires de l'école :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 08h30/11h45 – 13h30/15h30

Mercredi : 08h30/11h30

Un livret unique avec des couleurs en remplacement des notes sera mis en place à la prochaine rentrée scolaire, utilisé y compris la scolarité au collège.

Point n°03 :

AGENTS DU GROUPE SCOLAIRE

Le relevé de carrière de Marie-Lourdes STHAL sera demandé par Myriam GOEURIOT pour transmission au domicile de l'agent.

Un point sera fait au sivu scolaire afin d'instruire le dossier de demande de retraite IRCANTEC de Marie-Lourdes STAHL.

L'agent souhaite poursuivre son activité jusqu'au 31 décembre.

En fonction de la décision prise, Mme FABING Laure sera embauchée soit en septembre, soit en janvier 2018.

La question est soulevée quant à l'intervention d'un médecin expert lors des arrêts maladie, indépendants de la sécurité sociale et médecine du travail.

Point n°04 :

NETTOYAGE ESTIVAL DES LOCAUX

Quatre devis ont été demandés, 1 en attente de retour.

Les agents ne sont pas disponibles.

Myriam GOEURIOT se renseigne de son côté si des connaissances qualifiées seraient intéressées. Elles n'ont pas de permis. Les agents de Charly-Oradour pourraient éventuellement faire les trajets.

Point n°05 :

FIXATION D'UN MONTANT POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT/ELEVE

Afin de rendre équilibrer la répartition des sommes allouées au budget pour les frais d'école, le Conseil Syndical décide de fixer à 30 € par élève le montant disponible à l'achat des fournitures scolaires, ramettes de papier, timbres postaux et pharmacie.

L'école en sera informée.

Un crédit supplémentaire de 300 € est alloué pour l'achat de fournitures scolaires à la classe supplémentaire en maternelle.

Point n°06 :

DEMANDE DE SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical une demande de subvention de l'association Prévention Routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de verser à la Prévention Routière une subvention d'un montant de 100€.

Point n°07 :

DIVERS :

- La fête de l'école aura lieu dans une salle à Argancy le 1^{er} juillet,
- Les alarmes incendie et confinement fonctionnent bien à présent depuis la signature du contrat,
- Nicole SEVESTRE a fait le point avec Marie-Lourdes sur le stock de produits d'entretien : pas de nécessité à commander pour le moment,
- Le distributeur de savon dans les toilettes de l'école maternelle ne serait pas à la hauteur des enfants : voir avec les agents pour son déplacement,
- Enlever le point d'eau avec un angle carré afin d'éviter qu'un élève se blesse,
- Poser des étagères salle de classe CE1-CE2,
- Demande de meuble dans la salle de Mme DUMONTIER (voir si récupération de meuble dans l'école maternelle),
- Réunion CIAS/Familles en mairie de Charly-Oradour le 04 juillet à 18h30,
- Remise de drapeaux par le Maire d'Antilly, Président de l'UNC de Vigy et environs samedi 17/06 : trop peu d'enfants présents.

La séance est levée à 20h00